

3^e département

Börsenstrasse 15
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 77 00
Fax +41 58 631 50 71
www.snb.ch

Zurich, le 3 février 2020

UO Marché monétaire

Actualisation des critères pour l'admission de titres par la BNS dans ses pensions

Madame, Monsieur,

La Banque nationale suisse (BNS) a adapté ses Directives générales sur les instruments de politique monétaire et actualisé les critères pour l'admission de titres dans ses pensions. Cette modification permet d'éviter que les titres d'émetteurs domiciliés au Royaume-Uni ne soient plus admis dans les pensions de titres de la BNS en raison du Brexit. Elle porte sur les points suivants:

- **Emetteurs admis:** le Royaume-Uni est ajouté en tant que pays de domicile entrant en ligne de compte pour les émetteurs admis.
- **Marchés autorisés:** les Bourses reconnues et les marchés représentatifs situés au Royaume-Uni sont considérés comme des marchés autorisés.
- **Traitement:** les titres livrables via SIX SIS SA qui sont conservés provisoirement ou définitivement auprès de dépositaires domiciliés au Royaume-Uni remplissent les critères de traitement.

Les critères et conditions que les titres doivent remplir pour figurer sur la liste des titres admis par la BNS dans ses pensions figurent dans les Directives générales de la BNS sur ses instruments de politique monétaire et dans la Note relative à ce sujet (voir www.snb.ch, Marchés financiers/Opérations de politique monétaire/Titres éligibles).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.
Banque nationale suisse

Marcel Zimmermann
Chef de la division Marchés monétaire et des changes

Roman Baumann
Chef de l'unité Marché monétaire